

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

COMMUNE de  
4950 WAIMES  
Place Baudouin, 1

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2013

**Présents :** MM. et Mmes STOFFELS Daniel **Bourgmestre-Président** ;  
LEJOLY Jérôme, VANDEUREN-SERVAIS Mireille, NOEL Stany et BERNARD Sarah, **Echevins** ;  
GERARDY Maurice, THUNUS Christophe, CRASSON Laurent, PIETTE Monique, GROSJEAN  
Henri, HENDRICK Charlotte, JOSTEN Pierrot, DEHOTTAY André KLEIN Irène, GABRIEL  
Ferdinand, LEMAITRE Ingrid, RENARD-REMY-PAQUAY Francine et THOMAS Cindy,  
**Conseillers** ;  
CRASSON Vincent, **Directeur général**.  
**Absente et excusée :** Mme ROSEN Sonia

---

**OBJET :** Redevance sur les frais de raccordements au réseau de distribution d'eau et sur les réparations des installations – Exercices 2014-2019.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Sur proposition du Collège communal ;

Vu les finances communales ;

Après en avoir délibéré,

Arrête, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**Article 1 :**

Dès l'entrée en vigueur de la présente décision et au plus tôt le 1er janvier 2014, il est établi pour une période expirant le 31 décembre 2019, au profit de la Commune, une redevance sur les frais de raccordements au réseau de distribution d'eau et sur les réparations des installations.

**Article 2 :**

La redevance est fixée comme suit :

- § 1 - 4,16€**, hors TVA, par mètre courant de tuyau PE-LD Ø 32 x 5,4 PN12 Benor fourni et placé (métrage = distance façade / domaine public), la tranchée en dehors du domaine public et le placement de la gaine de protection à 1,20 m de profondeur étant réalisés par le demandeur suivant les impositions du service de distribution d'eau ;
- **6,93 €**, hors TVA, par mètre courant de tuyau PE-LD Ø 50 mm PN12 Benor (diamètre minimum 90 mm) fourni et placé (métrage = distance façade / domaine public), la tranchée en dehors du domaine public et le placement de la gaine de protection à 1,20 m de profondeur étant réalisés par le demandeur suivant les impositions du service de distribution d'eau (concerne raccordements alimentant 3 ménages) ;
  - **10,00 €**, hors TVA, par mètre courant de tuyau PVC Ø 75 mm PN16 Benor fourni et placé (métrage = distance façade / domaine public), la tranchée en dehors du domaine public du tuyau étant réalisés par le demandeur suivant les impositions du service de distribution d'eau (concerne raccordements alimentant plus de 3 ménages) ;
  - **1.466,82 €**, hors TVA pour un nouveau raccordement de Ø 1" avec placement d'un compteur Ø 1", accessoires compris (robinets, clapet anti-retour, vannes d'arrêt, ...) ;
  - **1.860,51 €**, hors TVA pour un nouveau raccordement de Ø 2" avec placement d'un compteur Ø 1", accessoires compris (robinets, clapet anti-retour, vannes d'arrêt, ...) ;
  - **2.313,13 €**, hors TVA pour un nouveau raccordement de Ø 2" avec placement d'un compteur Ø 2", accessoires compris (robinets, clapet anti-retour, vannes d'arrêt, ...) ;

- **378,66 €**, hors TVA, pour le placement de 1 compteur supplémentaire Ø 1" installé sur un même raccordement ;
- **602,29 €**, hors TVA, pour le placement de 2 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **868,59 €**, hors TVA, pour le placement de 3 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **1.082,15 €**, hors TVA, pour le placement de 4 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **1.299,48 €**, hors TVA, pour le placement de 5 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **1.509,27 €**, hors TVA, pour le placement de 6 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **1.721,89 €**, hors TVA, pour le placement de 7 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **1.934,50 €**, hors TVA, pour le placement de 8 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **2.147,12 €**, hors TVA, pour le placement de 9 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **2.359,74 €**, hors TVA, pour le placement de 10 compteurs supplémentaires Ø 1" installés sur un même raccordement ;
- **27,75 €**, hors TVA, pour l'installation d'un clapet anti-retour sur un raccordement existant ;
- **111,05 €**, hors TVA, pour le remplacement d'un compteur Ø 1" gelé ou rendu inutilisable ;
- **111,05 €**, hors TVA, pour les frais de l'ensemble des opérations liées au contrôle du fonctionnement du compteur par le Service de la Métrologie ou par un organe indépendant agréé dans le respect de la procédure contradictoire définie par le Service de la Métrologie - (Lorsque le compteur soumis au contrôle est conforme aux normes définies par la réglementation applicable en la matière, les frais de l'ensemble des opérations liées au contrôle sont à charge du demandeur. Lorsque le compteur n'est pas conforme, les frais sont supportés par le distributeur et ce, conformément à l'article 30 du règlement sur le service de distribution d'eau alimentaire à domicile adopté en séance du Conseil communal du 30.07.1998) ;
- **235,20 €**, hors TVA, pour le remplacement d'un compteur Ø 40 mm gelé ou rendu inutilisable ;
- **388,70 €**, hors TVA, pour le remplacement d'un compteur gelé Ø 50 mm ;
- **1.463,54 €** hors TVA, pour le placement d'un bouche incendie sur une conduite de Ø 75, 90 et 100 ;
- **1.570,35 €** hors TVA, pour le placement d'un bouche incendie sur une conduite de Ø 160 ;
- **585,00 €** hors TVA, pour la fourniture d'une chambre pour 1 compteur à placer par le demandeur.

§2 - Le renouvellement du raccordement particulier à la demande de l'abonné a lieu au tarif fixé au § 1<sup>er</sup> .

**Article 3 :**

La redevance est payable au comptant, avant l'exécution des travaux. A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement sera poursuivi par la voie civile.

**Article 4 :**

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

*Le Directeur général,  
(s) Vincent CRASSON*

*Par le Conseil,*

*Le Président,  
(s) Daniel STOFFELS*

*Le Directeur général,*

*Pour extrait conforme,*

*Le Bourgmestre,*

*Vincent CRASSON*

*Daniel STOFFELS*